

DECISION

portant sur la mise à disposition de l'Université
de Limoges de l'outil de sensibilisation à la
transition hydrique

N° 27245

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2 et L 5211-10,

VU la délibération n°2.2 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président, permettant au Président de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses,

CONSIDERANT la nécessité pour l'Université de Limoges de disposer de l'outil de sensibilisation «Héros H2O, l'escape game » en vue de l'évènement qu'elle organise à la BFM de Limoges, située Place Aimé Césaire, 87000 Limoges, appartenant à la commune de Limoges.

DECIDE

Article 1er : Limoges Métropole signe une convention de mise à disposition à caractère précaire et révocable d'un outil de sensibilisation à la transition hydrique « Héros H2O, l'escape game ».

Article 2 : La mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention pour une durée allant jusqu'au 30 septembre 2025. Cette autorisation est résiliable à tout moment et est effectuée à titre gracieux.

Fait à Limoges,

Publié le lundi 29 septembre 2025